



Plusieurs amendes pour stationnement impayé

Par **Siliriane**, le **04/12/2013 à 15:53**

Bonjour,

Je me gare tous les jours sur le parking payant d'une gare sans payer (je sais, ce n'est pas bien).

La semaine dernière, les services de police ont du décider de sévir, et sont passés tous les jours. J'ai donc eu 3 amendes 3 jours de suite.

On peut payer le parking à la journée ou à la semaine. Il y a 2 horodateurs :

- 1 ancien sur lequel il est précisé que le stationnement est limité à 1 semaine ;
- 1 installé récemment et qui ne précise pas de durée limitée.

Le fait que l'on puisse payer à la journée et que rien ne soit précisé sur ce 2ème horodateur me fait douter sur la limitation de durée du stationnement.

Ma question est de savoir si je peux contester les 2 dernières amendes en invoquant le fait que le stationnement est limité à 1 semaine et que l'infraction n'est donc pas renouvelée ?

Merci de votre aide